



Département du Loiret

====

Arrondissement de
Pithiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF DE LA RIMARDE
ET DE L'ESSONNE

Séance du 24 Février 2025

Le Conseil Syndical s'est réuni le 18 Février 2025 à 10h00 à Pithiviers le Vieil, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 24 Février 2025 à 9h30 à Estouy (la délibération est adoptée sans l'obligation du quorum).

Délibération n°2025-03

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE.

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. RIVIERE, DUAULT.

Communautés de Communes du Pithiverais :

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT.

Absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. TESTA, DENIS, DAUVILLIER, Mme BAUDU, MM. HARDOUIN, ROBERT, BRIE, PELLE.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : MM. GOUT, BOUYSSOU, CHACHIGNON, LEBRET, Mme DUPRE, MM. BESNARD, BOURGEOIS, MONCEAU, CHANTEAU, DA SILVA, BRISSON, LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. EUVRARD, MURAT, BARBERON, GUERTON, BERARD, Mme DEFROMERIE, MM. LEROY, DESBOIS, LESSEUR, GEORGES, BRUNHES, PILLETTE, BLONDEAU, COURTOIS, ROUSSEAU, BERTHELOT, LALUQUE, GAINVILLE, GUERTON, RICHET, BREUILLARD, GAURAT, GIRARD, BOUTEILLE, BAUER, SEVIN, Mmes RAUTURIER, MASURE, MM. BREDONTIOT, SUTTIN, BARRIER, MANGEANT, DELAPLANCHE, PROFFIT, Mme LESSEUR, MM. DA SILVA, COULON, ARCHENAUT, CRISSA, CAILLARD, VOLKRINGER, NICOLLE, DUAULT, Mme LEVY.

Communautés de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. PERRIER, BERTHIER, ROCHER, BOUARD, BOBET, PERON, Mme GASTELIER, M. BARJONET, Mme VALLOIS, MM. COLMAN, LEGRAND, DAUDIER, VICECONTI, Mme MERCIER, Marc GROSSIER, Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM. GUERINET, VINCENT, Mmes COQUIL, PAILLOUX, MM. GRILLERE, YOYOTTE, MONCEAU, Mme POINCLOUX, BROUSSE, SOUOLAH, LANGUILLE, LAIZEAU, DOUILLET, MOUSSINET, Mme SERGENT, MM. ALLIMONIER, PALLU, TRANSON, HUTTEAU, DURAND

Absents excusés :

Madame PAILLOUX a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE.

Monsieur BROUSSE a donné pouvoir Monsieur RIVIERE.

Assistaient également à la réunion :

Mme RIANTE MARCHAND, *secrétaire et comptable*

M. CAMPLO, *chargé de mission*

Objet : acquisition de parcelles de zones humides et demande de subventions au Moulin de la Porte

Le Comité Syndical,

Vu la délibération du Comité Syndical du 11 octobre 2019 validant la stratégie d'acquisition foncière des zones humides par le SMORE sur le territoire Essonne amont ;

Considérant les possibilités d'acquisitions foncières de parcelles situées dans le périmètre de l'Espace Naturel Sensible du Moulin de la Porte sur la commune d'Estouy. Ces parcelles isolées appartiennent à trois propriétaires différents et viennent compléter les acquisitions réalisées précédemment par le Syndicat. Les estimations des parcelles, montants d'acquisitions négociées avec le propriétaire et les frais notariés sont détaillés dans le tableau suivant :

Commune	Référence cadastrale	Surface(m ²)	Estimation €/m ²	Sous total parcelle	Frais d'acquisition estimés
Estouy	AC 398	2802	0,45	1261	1 500 €
Estouy	AC 18	934	0,55	514	
Estouy	AC 32	1211	0,55	666	
Estouy	AC 37	510	0,45	230	1 500 €
Estouy	AC 55	1922	0,45	865	
Estouy	AC 60	694	0,45	312	1 500 €

Les actes notariés seront confiés à l'Office Notarié de Maître Chaumette-Dorée à Pithiviers ;

Considérant qu'une subvention de cette acquisition peut être obtenue de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80% de la dépense, et de la part de l'Etablissement Public Seine Grands Lacs à hauteur de 50% du reste à charge ;

Entendu l'exposé du Président,

Décide

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à procéder à l'acquisition des parcelles citées ci-dessus et de signer tout acte s'y afférant ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à solliciter le financement de ces opérations auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'Etablissement Public de Bassin Seine Grands Lacs selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Valeur des parcelles	3 847 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	80%	6 678 €
Frais administratifs (estimation)	4 500 €	Seine Grands Lacs	10%	835 €
		Autofinancement	10%	835 €
TOTAL	8 347 €			8 347 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Anne-Jacques de BOUVILLE